



Le 24 mars 2020

Objet : COVID-19 – Versement de taxes du 29 mars 2020 et services essentiels

La situation actuelle est exceptionnelle et évolue d'heure en heure.

À la suite des directives émises au cours des derniers jours par les différentes instances gouvernementales et des actions prises risquant d'exercer une pression financière sur une majorité de nos citoyens, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a pris la décision de reporter les dates du calcul d'intérêts et pénalités en lien avec les versements de taxes prévus pour 2020. Donc :

- Pour le versement du 29 mars 2020 : aucun intérêt ou pénalité jusqu'au 29 juin 2020;
- Pour le versement du 29 juin 2020 : aucun intérêt ou pénalité jusqu'au 29 septembre 2020;
- Pour le versement du 29 septembre 2020 : aucun intérêt ou pénalité jusqu'au 29 novembre 2020.

De plus, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps tient à vous aviser que tous ses services sont jugés essentiels, donc demeurent disponibles : services administratifs, urbanisme, travaux publics, déneigement, aqueduc, égout, cueillette des ordures, etc.

Rappel important :

- *Reportez votre visite à nos bureaux à moins d'une extrême urgence;*
 - *Communiquez avec nous par téléphone ou courriel seulement;*
 - *Pour le paiement de vos taxes, procédez par virement Interac ou par chèque en l'envoyant à nos bureaux par la poste ou en le déposant dans la boîte aux lettres extérieure;*
 - *Annulez tous les rendez-vous, formations et réunions en personne;*
 - *La Municipalité tiendra ses séances du conseil municipal à huis clos;*
 - *Vous pouvez communiquer avec Mme Gabrielle Leclerc si vous avez besoin d'informations sur certains programmes, si vous avez besoin d'aide pour trouver, remplir ou faire parvenir des formulaires ou si vous souhaitez obtenir les coordonnées de ressources locales qui pourraient vous venir en aide (sécurité alimentaire, soutien psychologique, etc.).*
- Tél. : 418 823-2239, poste 5 Courriel : loisirs@sainttitedescaps.com*

Ces mesures s'appliqueront pour une durée indéterminée et pourront être modifiées ou modulées en fonction de l'évolution des directives émises par nos gouvernements.

Merci de votre collaboration!

Le Directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Marc Lachance